CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 42 hectares
- Baraques
- Gamelles
- Marais des Boeufs
- Parc
- Eaux Bleues
- Falises
- Roseaux
- Vacher
- Etang carré
- Le Longuet
- Petite Falises
- Miroir

Membres du bureau

Président
LENOIR Vincent

Vice-Président
BLANCHARD Michel

Trésorier
LAGNY Marie-Claude

Secrétaire
DOUAY Philippe

Types de pêche pratiqués

Services

Présentation

L'association "Chés Cafouilleux d'Camon" vous permet de pêcher sur 12 étangs ainsi que sur la Somme qui bordure les étangs.

Ce site constitue une véritable zone naturelle aux portes d'Amiens.

La pêche en barque est autorisée sur certains étangs.

L'association possède également un étang gros poissons, avec remise à l'eau obligatoire des prises (étang Carré).

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	25.00€	40.00€	7.00€	15.20€	35.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

A la Claire Fontaine - 1, rue de la Carrière - 80510 FONTAINE SUR SOMME -
Atout pêche 80 - **Mr Cyril Robin** - 67, Thuillier Delambre, - 80136 Rivery -
Bar de la Neuville - 1, place Augustin Dujardin - 80000 AMIENS -
Terres & Eaux - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES -

Réglement

Nouveauté 2023 : Marais des boeufs en No-Kill pour le carnassiser pour toutes techniques de pêche.

La pêche en bateau est interdite dans le Marais de boeufs, les Falises, les petites falises, le Longuet et le Vacher.

La pêche en barque nécessite une cotisation supplémentaire à l'AAPPMA.

la pêche du brochet sera autorisée au leurre sur tous les étangs sauf le carpodrome.

Horaire : Du 1er novembre à la date de fermeture du gibier d'eau: Pêche de 9h00 à 17h00.

CAMON

Chés Cafouilleux d'Camon
53 , Rue Henri Barbusse - 80450 Camon
Tél. : 06-41-07-09-51 (tel:06-41-07-09-51) - Email : lenoirvinc@gmail.com (mailto:lenoirvinc@gmail.com)

Fiche Parcours

Marais des Boeufs

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 17.16 Ha

Type(s) de pêche :

Services :

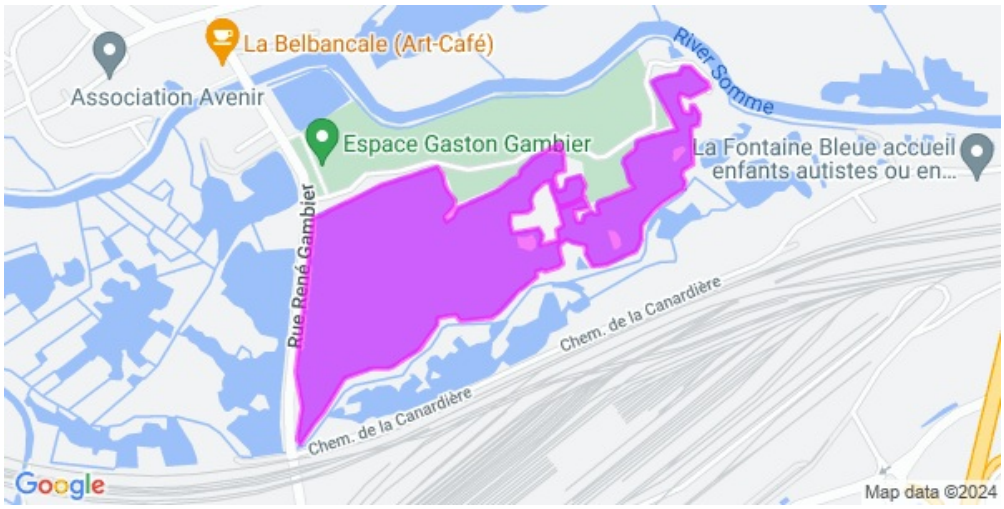

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Du 1er novembre à la fermeture de la chasse au gibier d'eau, l'entrée du marais n'est autorisée que de 9 heures du matin au coucher du soleil.
En dehors de cette période, la pêche est autorisée ½ H avant le lever du soleil jusqu'à ½ H après son coucher.
La pêche au lancer léger est strictement en NO KILL
Taille de capture du brochet : supérieure à 65 cm.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

Document non contractuel - Edité le 05/05/2024